



ASSEMBLEE GENERALE - Nantes / 30 juin 2007 MOTION ADOPTEE

MAISONS DEPARTEMENTALES : POUR UN ACCÈS SIMPLIFIÉ ET PERSONNALISÉ

Les adhérents de l'Association des Paralysés de France, réunis en Assemblée Générale à Nantes le 30 juin 2007, dénoncent de graves dysfonctionnements dans la mise en place des maisons départementales des personnes handicapées :

- la qualité de l'accueil et de l'information n'est pas à la hauteur des attentes ;
- les besoins des personnes et de leur famille ne sont pas pris en compte au regard de leur projet de vie et de leur environnement ;
- la logique d'évaluation trop médicale, administrative et financière exclut de fait la participation de la personne à l'expression objective de ses besoins ;
- les procédures encore inadaptées et insuffisantes, les délais trop longs, sont dramatiques au regard du caractère d'urgence des demandes.

Les adhérents de l'APF demandent au gouvernement un bilan du fonctionnement des maisons départementales avant la fin de l'année 2007 afin de prendre, dès le début de l'année 2008, les dispositions d'amélioration indispensables.

Pour un fonctionnement de qualité correspondant aux attentes des personnes et répondant aux exigences de la loi, plusieurs conditions sont impératives :

- un véritable changement de culture des équipes des maisons départementales ;
- des moyens humains suffisants et des personnels formés pour l'accueil, l'information et l'orientation, l'évaluation, la médiation et la conciliation ;
- un raccourcissement des délais ;
- la reconnaissance et la participation active des représentants associatifs des personnes au sein des commissions exécutives et des commissions des droits de l'autonomie.

Pour que les maisons départementales des personnes handicapées jouent pleinement leur rôle d'accueil et d'accès unique aux droits, une nouvelle impulsion nationale et départementale doit être engagée dès aujourd'hui.